



N° 29

Bulletin municipal de **VEBRET**

1963



A VEBRET, la grande entreprise ne connaît pas la crise.

2009



Zème semestre 2009

La population agricole élira ses délégués du **5 au 20 janvier 2010**, sur tout le territoire national. C'est ainsi que 27 000 délégués représentant les exploitants et les salariés, de toutes les filières et activités agricoles seront désignés pour un mandat d'une durée de 5 ans. Ce vote aura lieu par correspondance.

Ces élections représentent un enjeu majeur pour les ressortissants agricoles. En effet, les délégués élus sont une source importante d'idées et d'informations, ils constituent un lien incontournable entre le terrain et l'organisme de protection sociale. C'est ce lien étroit qui permet à la MSA d'être au plus près des préoccupations des familles agricoles, notamment en période de crise.

Comment vont se dérouler ces élections ?

Les électeurs recevront à leur domicile, en tout début d'année 2010 leur matériel de vote. Pour voter, rien de plus simple : sélectionner le(s) bulletin(s) de vote correspondant à votre choix, les insérer dans l'enveloppe de vote, glisser celle-ci dans l'enveloppe T.

L'enveloppe T devra impérativement être signée et postée avant le 20 janvier 2010.

Rappelons que les électeurs sont répartis en 3 collèges :

- le 1^{er}, celui des exploitants qui élisent 4 délégués titulaires et 4 suppléants, par canton
- le 2^{ème}, celui des salariés qui élisent 3 délégués par canton (scrutin de liste présentée par une organisation syndicale)
- le 3^{ème}, celui des employeurs de main d'œuvre qui élisent 2 délégués par canton.

**Entre le 5 et le 20 janvier 2010,
Vous allez élire vos représentants à la MSA,
Dites OUI, Votez !**

Sommaire

3 / 4	Mot du Maire	5	Congrès des maires de France
6 / 7	L'entreprise RMCL	7	Renseignements utiles
8 / 9	Anniversaires de mariages	9	Infos : les taxes municipales
10	La nouvelle école maternelle	11	A la cantine / Éclairage public / Illuminations
12	Les murs /Le Téléthon	13 / 14	L'essentiel des réunions du Conseil municipal
14 : 15	La vie qui passe / Démographie	16 / 17	Les Diables Bleus / Anciens Combattants
18	Parents d'élèves	19	ASV
20	Comité d'animation et de loisirs	21	Les Bruyères de Vebret
21 : 25	Notre passé : Un différent en 1820	26 / 28	Dernière minute / jeux

Le mot du Maire :

Très Cher(e)s administré(e)s.

Me voici pour la deuxième année consécutive, face à vous, heureuse de pouvoir vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Je sais que comme tout le monde, vous subissez les conséquences de la période de récession actuelle et je sais aussi que vous n'êtes pas tous égaux face à cette situation ; c'est pourquoi je souhaite que cette année 2010 soit marquée par une très forte solidarité entre tous les habitants de notre commune, afin que personne ne reste sur le bord du chemin. Je vous demande d'être vigilants je le serai également.

L'année dernière je vous avais promis qu'en dépit de la crise je ne souhaitais pas arrêter tout projet pour Vebret mais au contraire continuer à investir pour œuvrer au développement de la commune. Cette politique m'imposait des choix : grâce au soutien du conseil municipal, j'ai pu les faire et je les assume pleinement. Si certains, au cours de cette année, ont pu me trouver intransigente dans la gestion communale, je m'en excuse auprès d'eux mais il faut bien comprendre qu'au moment où l'État se décharge de plus en plus financièrement sur les communes, le laxisme n'est plus de mise !

Malgré un bilan très positif de travaux réalisés au cours de cette année, la situation financière de la commune s'est améliorée. A côté des travaux de fonctionnement indispensables, 2010 verra la mise en chantier de la nouvelle école maternelle, projet qui a été soutenu, de façon très efficace par l'Europe, l'État, la Région et le Département.

Bilan des réalisations années 2008/2009

Travaux d'entretien concernant le Patrimoine, les bâtiments communaux et la voirie:

- ** Restauration de la croix face au monument aux morts.
- ** Remise en état de fonctionnement des cloches de l'Église et de l'éclairage pour mise en valeur des vitraux et du clocheton.
- ** Restauration du mur en pierres sèches face à l'Église.
- ** Reprise partielle des murs maçonnés du cimetière.
- ** Mise en place d'un Columbarium de 10 cases.
- ** Remplacement des fenêtres de l'école primaire (fenêtres double-vitrages à lame argon).
- ** Restauration et peinture des volets des écoles primaire et maternelle.
- ** Création d'un passage surélevé en pierres pour franchir le Soulou au village de Cheyssac.
- ** Entretien de la salle polyvalente : remise en peinture des murs côté bar et prolongement de la partie lambrissée côté toilettes.
- ** Remplacement des 3 chaudières à gaz dans les appartements locatifs de Cheyssac.
- ** Remise en état d'un de ces appartements locatifs (changement de locataire).
- ** Amélioration du mode de chauffage vestiaire du Foot.
- ** Création d'un déversoir d'orage et d'un puits perdu pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Cheyssac.
- ** Mise aux normes de sécurité de 3 bornes d'alimentation électrique au Camping.
- ** Création d'un local poubelle près de la salle polyvalente, rendant possible l'aménagement de l'espace des Diabes Bleus
- ** Fleurissement du village - création du Troc plan.

- ** Création d'une plateforme de retournement pour une utilisation plus rationnelle de la bascule à bestiaux de la zone de Verchalles
- ** Construction d'une maison locative de type F4 par l'Office des HLM (permis de construire déposé, maison livrable en 2010).
- ** Remplacement d'un certain nombre de panneaux indicateurs.
- ** Acquisition de guirlandes LED pour Noël.
- ** Remplacement d'un évier et d'une armoire réfrigérante aux normes collectivité pour la cuisine de la cantine scolaire et mise en place dans la salle polyvalente de 4 bacs gastronomiques chauffants.
- ** Acquisition d'une imprimante laser couleur pour la mairie.
- ** Reprofilage de chemins ruraux de Couzan, Labesseyre, Le Bouchet vers Montpigot
- ** Revêtement bitumineux de voies communales : Couzan, La Monthélie et Verchalles

Culture et festivités :

- ** Concert Duo Cévenol à l'Église de Vebret au mois d'Août.
- ** Ouverture du Projet fédérateur « L'animal dans l'art » par « Le Bestiaire Littéraire » le 23 Octobre à la salle polyvalente de Vebret.
- ** Achat d'équipement informatique dans le cadre de l'École Numérique Rurale pour l'école de Vebret (80% de l'investissement pris en charge par l'état).
- ** Repas offert aux associations et au personnel communal à l'occasion des vœux du nouvel an.
- ** Barbecue offert au club de foot pour ses succès sportifs de l'année !
- ** Colis de Noël pour nos aînés qui pour des raisons de santé ne peuvent participer au traditionnel repas de Noël.
- ** Réorganisation des repas de la cantine scolaire en collaboration avec une diététicienne de l'hôpital de Mauriac, Mlle Nevès et mise en place d'un repas à thème chaque mois.
- ** Financement des 8 € représentant la participation des familles au PassCantal.
- ** Réception par Mme le Maire et le conseil municipal de six couples de notre commune ayant fêté cette année leurs noces de Platine (70 ans), de Diamant (60 ans) et d'Or (50 ans) !

Toutes ces améliorations et innovations que je tenais à vous présenter ont été entièrement financées sur les fonds propres de notre commune, sans recourt à l'emprunt. Il m'a fallu beaucoup de réflexion, de vigilance, de rigueur et de la ténacité pour faire admettre à certains **que notre commune pouvait et devait se développer !**

Notre situation géographique idéale (480 m d'altitude), à proximité de la D3, reliant Riom-es-Montagnes, Ydes, Mauriac et Bort-les-Orgues nous place au cœur d'un bassin d'emploi qui se développe. De ce fait, nous sommes sans cesse sollicités pour l'acquisition de terrains, de maisons anciennes à restaurer et d'habitats locatifs !

Lorsqu'une telle opportunité s'offre à nous, il serait regrettable de ne pas la saisir ! Mais voilà, beaucoup trop de maisons de notre commune restent fermées, inhabitées, abandonnées au détriment de jeunes qui souhaitent s'installer à VEBRET et qui seront, demain, la vie de notre village.

Je lance un cri d'alerte, car c'est vous et vous seuls, chers administrés, qui pouvez m'aider à œuvrer pour l'avenir de Vebret. Je ne peux rien faire sans votre collaboration et votre soutien et je reste à votre entière disposition pour toute suggestion et aide concernant vos bâtiments actuellement vacants.

**Ensemble faisons bouger Vebret
Ensemble créons notre futur
Ensemble soyons fiers de notre devenir**

Ne restons pas passifs devant les difficultés qui chaque jour se présentent à nous, au contraire prenons les à bras le corps pour essayer de les résoudre et qu'elles ne soient pas lourdes de conséquences pour notre magnifique village où il fait bon vivre.

Congrès des maires de France à Paris les 17, 18 et 19 novembre 2009

Madame le Maire a participé au congrès des maires de France qui s'est tenu à Paris les 17, 18 et 19 novembre 2009.

Les principaux thèmes de ce congrès portaient sur :

- la réforme territoriale,
- la réforme financière et fiscale locale,
- l'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains.

Au cours de ces trois jours, les maires ont pu faire part de leur très grande inquiétude sur la façon dont, demain, les communes pourront exister financièrement et administrativement.

Nous devons faire face à une crise financière sans précédent, diminution des dotations de l'État, suppression de la taxe professionnelle, autant de ressources qui, nous le savons ne seront que partiellement compensées par l'état.

Vous devez bien comprendre que dans un avenir proche, seules les communes d'une certaine importance seront à même de négocier le financement de leurs projets et ainsi de pouvoir subsister. Le recensement de 2005 a fait descendre Vebret au-dessous du seuil des 500 habitants, seuil qui met l'existence de la commune en péril !

Un nouveau recensement aura lieu sur notre commune du 21 Janvier au 20 Février 2010. Depuis 2005 nous avons malheureusement perdus certains des nôtres mais de nombreuses familles avec enfants se sont installées sur la commune. Nous sommes donc relativement optimistes quant aux résultats de ce nouveau recensement mais il faut bien que chacun comprenne qu'il est de son devoir de répondre aux questionnaires que l'agent recenseur vous portera. **C'est par cet acte citoyen que chacun d'entre vous contribuera à la visibilité du redressement démographique de la commune !** Si nous dépassons à nouveau les 500 habitants, cela permettra au maire et à ses conseillers d'avoir plus de pouvoir lors de toutes négociations avec les autorités (Conseil Général, Conseil Régional, État et Europe).

L'année 2010 s'annonce donc sous des auspices difficiles mais l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour défendre avec vous et pour vous les projets importants de notre commune.



Madame le Maire entourée de M. Goutille Maire de Saignes et M. Maisonneuve Président de la CCSA

DEPUIS CET AUTOMNE, LA SOCIETE RMCLA INVESTI SES NOUVEAUX LOCAUX



Le directeur Jean-Louis Graffouillère

Historique de la société

Installée au Rouget depuis 1930, La société Colas* est l'une des plus anciennes du département et même de la région. Désireuse de trouver un autre site pour se développer, elle rachète en 1963 la société Lantrua et Olivier située sur la commune de Vebret. Plusieurs facteurs contribuent à ce choix. Cette entreprise de terrassement possédait déjà une usine d'émulsion et des équipes formées pour le travail des routes, de plus son emplacement géographique en faisait un point stratégique indéniable pour étendre la zone d'activité et conquérir de nouveaux marchés car située au carrefour des trois départements limitrophes Cantal, Corrèze et Puy de Dôme, ce qui a grandement facilité son implantation et son développement. C'est à cette occasion que la société désireuse de se démarquer des autres filiales du groupe choisit de prendre le nom de RMCL (société Routière du Massif Central et du Limousin). En 1980, elle rachète l'entreprise Mons à Mauriac (une trentaine de salariés), affaire plutôt intéressante qui, outre l'activité autour de Mauriac et les marchés que cela représente, apporte la carrière d'Arches.

Aujourd'hui, c'est une société incontournable en matière de travaux publics qui travaille à 90% pour les collectivités : communes, Communauté de communes, départements ou région.

Actuellement :

2009 marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'entreprise avec l'installation dans de nouveaux locaux. Les anciens bâtiments devenus vétustes ne correspondaient plus aux exigences requises tant au niveau administratif que pour l'accueil du personnel ou du travail en ateliers. L'accent a été mis sur la qualité des conditions de travail. Le personnel dispose aujourd'hui de locaux parfaitement adaptés : sanitaires, douches, vestiaires, salle de détente, salle de réunion, bureau pour le CE. Comme aime à le dire Jean-Louis Graffouillère : "Nous sommes passés du XIX au XXI ème siècle". Un autre point très important de ces nouveaux locaux : la protection de l'environnement. Un soin tout particulier a été apporté à la récupération et au traitement des eaux. Pour qu'aucun résidu ne puisse se répandre dans la nature ou le circuit classique, une plateforme étanche permet notamment de récupérer et de traiter les huiles de coulures des camions.

On imagine aisément qu'avoir une entreprise de cette envergure est toujours attractif pour une municipalité et nombres d'entre-elles ont tenté de l'attirer sur leur commune. Mais la société est restée fidèle à Vebret grâce notamment à la motivation du maire de l'époque Jean Couderc qui a su les retenir. Il faut dire aussi que le fait de rester sur place a facilité le déménagement qui a pu se faire petit à petit sans perturber le quotidien. Construits sur un terrain d'une superficie de 7 hectares situés à quelques mètres de l'ancien site, les nouveaux locaux sont désormais visibles de la RD3 sur laquelle ils ont un accès direct, un plus en matière de communication

Quelques chiffres :

Fait exceptionnel, seulement trois directeurs se sont succédés depuis la création de l'entreprise :

- Eugène Tournadre de 1963 à 1981 ;
- René Vernet de 1981 à fin 1998 ;
- Jean-Louis Grafouillère du début 1999 à aujourd'hui.

En moyenne 120 personnes travaillent chaque jour pour la société (en comptant sous-traitants et localiers) dont 86 salariés. RMCL est membre du "Club des 1000", auquel adhèrent les entreprises citoyennes du département. Il s'agit d'un engagement sur la Responsabilité sociétale des Entreprises : emploi et formation des jeunes, handicap, égalité homme/femme, relation écoles/entreprises, relation aux partenaires, gestion des âges.



Présente sur les routes de la région, RMCL associe technologie et développement durable

*Colas vient de la contraction de "Cold Asphalt", 1ère émulsion de bitume mise au point au début des années 20 par 2 chimistes anglais.

(Article créé pour le Réveil de Mauriac)

Renseignements utiles :

- Mairie et agence postale :

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité en noir et blanc par nos soins. Cependant, il en existe une version couleur sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : **<http://perso.orange.fr/mairie.vebret>**) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail **sitemairie.vebret@orange.fr**.

Anniversaires de mariages.



« Il n'y a pas d'Amour, il n'y a que des preuves d'Amour » écrivait le poète Pierre Reverdy

J'aime beaucoup cette formule, que j'ai choisie pour introduire cette cérémonie. Elle traduit l'importance de la réalité que nous vivons chaque jour. Cette réalité, celles des **preuves d'Amour** que l'on se donne, les couples ici présents la vivent au quotidien depuis 70 ans - 60 ans et 50 ans.

*Depuis longtemps vous naviguez sur les flots de la vie
Ensemble vous avez traversé le beau temps et la pluie,
Votre cœur a été marqué par bien des intempéries,
Mais l'Amour a ensoleillé et réchauffé vos plus belles années.*

Aujourd'hui grande est mon émotion d'élue, d'avoir le plaisir de célébrer vos noces de **Platine, de Diamant et d'Or** en présence de vos familles respectives.

70 ans, 60 ans et 50 ans de mariage représentent une réussite sur laquelle le temps d'un anniversaire
Nous pouvons tous méditer.

Il en a fallu de l'optimisme pour se marier, l'époque ne se prêtait guère aux projets d'avenir et pourtant, ces couples scellés dans la difficulté ont su tout traverser. Il en a fallu de la compréhension, et de la tendresse, pour réussir un mariage d'une telle longévité.

La cérémonie de ce jour est hautement symbolique - VEBRET y est très attaché, elle est une marque supplémentaire d'affection que nous portons à nos aînés, à ce qu'ils représentent, à l'exemple vivant qu'ils sont pour notre jeunesse.

Nous assistons aujourd'hui à la fête de la parole - **donnée et tenue**. Vous êtes restés attachés, soudés l'un à l'autre – l'un aidant l'autre, sachant que la vie du couple n'est harmonieuse que si l'on s'accorde à regarder dans la même direction.

C'est votre cas, et c'est une victoire, une leçon pour vos enfants et petits enfants qui sont fiers de vous, de cette fierté que vous leur avez léguée.

Nous vous remettons aujourd'hui, une copie de votre acte de mariage, avec la certitude que cette fois, vous le lirez en rentrant à la maison. La première fois, vous aviez bien d'autres choses en tête... ».

Tous nos vœux de bonheur et toutes nos félicitations !

**** Remise de la copie de l'acte de mariage :**

- mariage célébré le 1^{er} Juillet 1939 à **Madame et Monsieur BADUEL**
pour leurs ***noces de Platine.***
- mariage célébré le 24 Septembre 1949 à **Madame et Monsieur GIRARD**
pour leurs ***noces de Diamant.***
- mariage célébré le 24 Novembre 1949 à **Madame et Monsieur LASSUDRIE**
pour leurs ***noces de Diamant.***
- mariage célébré le 7 Mars 1959 à **Madame et Monsieur BESSON** pour leurs ***noces d'Or.***
- mariage célébré le 4 Avril 1959 à **Madame et Monsieur MALBEC** pour leurs ***noces d'Or.***
- mariage célébré le 24 Octobre 1959 à **Madame et Monsieur JUILLARD** pour leurs ***noces d'Or.***

Chantal Bernard

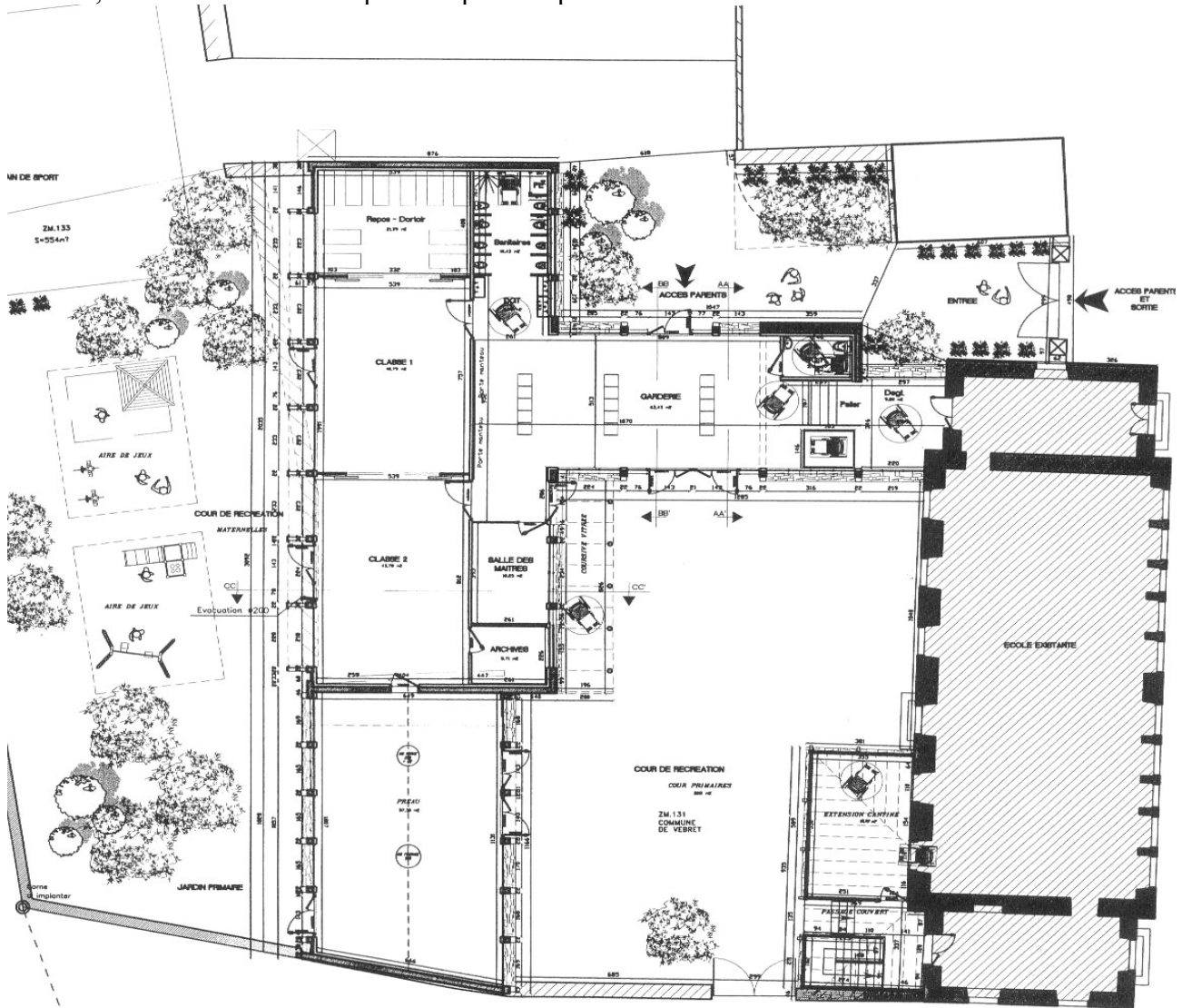
Infos municipales

- Les taxes municipales

Année 2008 <small>(Sources Direction Générale des Collectivités locales)</small>	Taux d'imposition (%) pour la commune	Taux d'imposition (%) pour le département	Montant en €	Moyenne montant en € par habitant			
				commune laPour	Départemen-tal	régional	national
Taxes sur les propriétés foncières bâties	18,24	20,47	63 720	125	134	109	124
.... dont au profit de la commune seule	12,20		42 627				
Taxes / propriétés foncières non bâties	124,9	84,37	36 547	72	37	33	27
..... dont au profit de la commune seule	92,42		27 050				
Taxes d'habitation	13,01	12,31	50 690	99	97	100	107
..... dont au profit de la commune seule	8,91		34 718				
Taxes professionnelle	16,65	16,99	146 531	287	163	147	178
..... dont au profit de la commune seule	12,02		105 320				
Effort fiscal (produits)			195 320	382	350	341	349

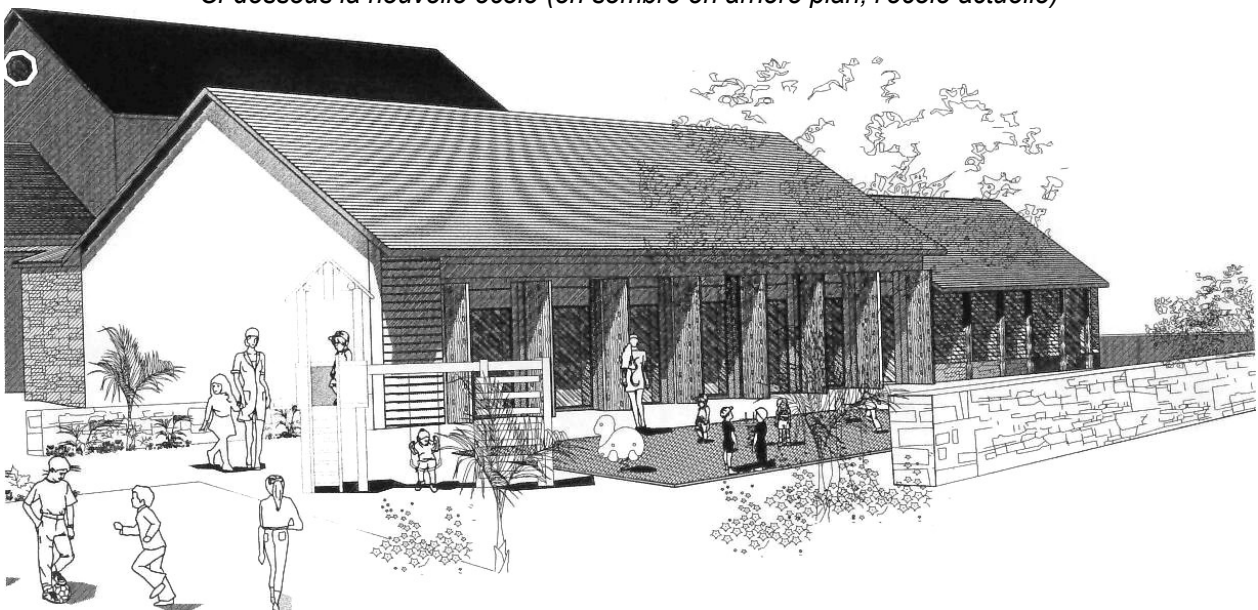
- La nouvelle école maternelle :

Nous avons reçu les plans définitifs et le permis de construire a été déposé le 7 décembre 2009. Nous n'avons pris aucun retard sur le programme de ce projet et si nous savons rester vigilants tout au long des travaux, nos enfants devraient pouvoir prendre possession de leurs nouveaux locaux courant 2011 !



EXTENSION DE L'ÉCOLE COMMUNALE
PLAN RDC

Ci-dessous la nouvelle école (en sombre en arrière plan, l'école actuelle)



- Quelques changements à la cantine ! :

Depuis la rentrée, les menus proposés aux enfants dans le cadre de la restauration scolaire de Vebret sont plus variés et mieux adaptés aux saisons. Afin de présenter des repas correspondant aux besoins nutritionnels des enfants, **une convention a été signée entre la municipalité et la Directrice du centre hospitalier de Mauriac, Madame Menard pour la mise en place d'un plan diététique.**

C'est Véronique Nevès, diététicienne, qui collabore depuis le début de l'année scolaire, avec les cantinières, Christiane Albentozza et Annick Poigneau. La diététicienne supervise les menus élaborés par leurs soins et peut les aider en dispensant conseils et astuces pour continuer à proposer des repas équilibrés et attractifs pour les enfants. Il ne faut effectivement pas oublier que le plaisir et la convivialité sont aussi des éléments essentiels de la gastronomie.

Une autre nouveauté de cette rentrée : **les repas à thème** qui font découvrir la gastronomie d'un pays ou d'une fête traditionnelle. En septembre, c'était l'Espagne qui était à l'honneur, en octobre Halloween et pour novembre, ce sera l'Italie. Ces jours-là (menus surprises !) permettent aux enfants de faire des découvertes gustatives ou d'associer des plats qu'ils connaissent à la culture culinaire d'un pays.

De nouvelles habitudes alimentaires, la découverte de saveurs inconnues sont parfois difficiles pour certains enfants, mais des expériences similaires, conduites dans d'autres restaurants scolaires montrent que les enfants finissent par s'habituer aux nouveautés gustatives et les menus élaborés dans ce cadre permettent, même aux plus récalcitrants, de ne pas sortir du repas l'estomac vide !!!

Ces améliorations ne se sont pas faites au détriment de la qualité des produits alimentaires : **la totalité de la viande cuisinée est achetée fraîche, les légumes et les fruits sont, dans la mesure du possible, de saison et frais** et les légumes en conserve jugés trop salés par la diététicienne ont été remplacés par **des légumes surgelés aux valeurs nutritives équivalentes à celles des légumes frais.**

La municipalité profite de cette occasion pour saluer chaleureusement le retour de Christiane Albentozza et lui souhaiter bonne santé et beaucoup de courage ! Elle remercie également sincèrement Annick Poigneau pour sa collaboration très efficace pendant l'absence de Christiane.

- L'éclairage public :

L'éclairage public a été reconnu nuisible pour l'environnement ! Un lampadaire perturbe la reproduction de 70% de la faune vivante à proximité. D'autre part, l'éclairage ancien de nos villages est très coûteux ! C'est pour ces raisons, que comme de plus en plus de communes, nous avons décidé d'éteindre les lampadaires à 23H (période hivernale) dans les lieux où la consommation nous est facturée à son prix réel (Le Bourg, Couchal et Cheyssac), le coût de la consommation des autres villages étant pour le moment forfaitaire et non modifiable.

- Illuminations de Noël :



Cette année le Père Noël a joué la couleur locale !

Une charrette pleine de cadeaux tirée par un renne (auvergnat de l'âge glaciaire naturellement !) et de nombreuses guirlandes apportent un air de fête à Vebret. Surtout ne vous inquiétez pas, tout l'éclairage est fourni par des lampes LED qui ont pour avantage d'être alimentées en courant basse tension permettant d'obtenir un éclairage ponctuel à faible coût !

Compte-tenu des frais importants (1400 euros) qui étaient engagés chaque année pour le montage et le démontage des guirlandes du sapin de Noël, nous avons préféré faire le choix d'un investissement annuel pour le matériel électrique. Cette politique nous permettra d'augmenter chaque année le nombre de lieux illuminés sur la commune.

Nous remercions chaleureusement Alain Serre, Guy Teil pour la mise en place de la charrette, Jean Van Dijk, maître ès-éclairage !, Éliane Ponty, Yvonne Bhaud, Aline et Alexandre pour la mise en place des décorations.

Un grand coup de chapeau à Mme le Maire pour cette excellente idée !

- Les murs :



Comme nous vous en avons déjà parlé, Mme le Maire avait proposé à la Communauté de communes Sumène-Artense que le stage de formation pour la restauration des murs en pierres sèches ait lieu à Vebret.

Le choix du mur à restaurer l'a été en fonction de son emplacement, face à l'église classée monument historique. La réfection de ce mur est une belle réussite et ne peut que satisfaire tous les habitants de la commune.

Nous rappelons que ce travail n'a coûté à la municipalité que le prix du stage de notre employé communal soit 312 euros ! Cette somme n'a d'ailleurs pas été engagée inutilement puisque la restauration de ce mur a été achevée par notre stagiaire aidé d'un employé en CA. Bravo à Alexandre et Georges pour ce magnifique travail !



Le Téléthon :

La municipalité remercie chaleureusement Mr BROCS et tous les « quadeurs » qui ont organisé, avec succès, ce premier téléthon sur la commune



Samedi 5 décembre, en faveur du Téléthon, 85 quads et 2 SSV s'étaient donnés rendez-vous pour une randonnée dans le Nord Cantal. Les participants sont venus de tous horizons : Haute-Loire, Lozère, Corrèze, Creuse, Allier, Loire, grosse mobilisation du département du Puy de Dôme mais la palme est revenue à un groupe de 5 quadeurs du Maine et Loire !

Une promenade de 125 km dans nos belles montagnes, avec la neige au rendez-vous sur une partie du parcours, et au retour, le samedi soir un repas chaud nous attendait dans la salle polyvalente de Vebret ! La soirée s'est clôturée par une bal disco.

C'est la tête pleine de souvenirs que chacun est reparti chez soi le lendemain matin.

Nous sommes fiers de la somme récoltée à cette occasion, **3081,62 euros** au profit de l'AFM. Avec cette action, c'est un peu de bonheur que nous souhaitons leur offrir.

Après ce premier essai réussi, nous espérons nous retrouver l'an prochain, encore plus nombreux.

L'essentiel des réunions du Conseil municipal

Le détail de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :
<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2009

RESEAU CHALEUR BOIS : Lancement d'une consultation de plusieurs bureaux d'études pour une proposition d'honoraires afin de réaliser une étude de faisabilité et d'approvisionnement pour la création d'un réseau de chaleur bois pour le chauffage des bâtiments communaux,

ARTISTES EN RESIDENCE : attribution d'une bourse de création de 500 € à Mlle Audrey PAJANI, peintre en résidence sur la commune de Vebret du 19 au 24 octobre 2009 dans le cadre du projet « L'Animal dans l'Art ».

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT D'ENERGIES DU CANTAL au 1er janvier 2010.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AVENIR 26 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du smic pour une période de 10 mois.

FORMATION RESTAURATION DE MURS EN PIERRES SECHES
Formation sur les techniques de restauration des murs en pierres sèches de l'employé d'un coût de 312 € avec la restauration du mur situé en face de l'église de Vebret.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET DE REGROUPEMENT DES DEUX ECOLES : Mr BARTHELEMY, architecte DPLG à Mauriac (15).

RECENSEMENT DE LA POPULATION : du 21 janvier 2010 au 20 février 2010. Un agent recenseur sera recruté ultérieurement. Madame BHAUD Yvonne a été désignée coordonnateur communal.

RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE : du 1er septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble du territoire. Mr DAUPHIN Guy et Mr FRESQUET Alain seront membres de la commission consultative communale.

PROGRAMME AUVERGNE + 2EME GENERATION DE 2010 à 2012
Des fiches d'intention des projets, pour d'éventuelles subventions, sur les trois années 2010,2011 et 2012 devront être soumises à la communauté de communes Sumène Artense et porteront sur des projets liés à des logements locatifs, de création de lotissements, d'économie d'énergie, de réalisation de missions d'expertises touristiques. Madame le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à d'éventuels projets communaux qui pourraient être présentés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2009

POURSUITE DE L'EXPLOITATION ET EXTENSION DE LA CARRIERE DE LA SA PERSIANI : avis favorable.

CONVENTION ATESAT (service public qui permet aux communes d'être assistées dans les domaines de l'aménagement de l'habitat) reconduite au 1^{er} janvier 2010.

MISE EN PLACE DU COLUMBARIUM 10 urnes de deux cases sont disponibles. Mr GERVAIS René va établir un projet de règlement à présenter lors du prochain Conseil Municipal.

TAXE ASSAINISSEMENT 2010 : fixée par le Syndicat du Font - Marilhou à un tarif uniforme de 0,84 € le m3 soit une augmentation de 0.04€ à compter du 1^{er} janvier 2010.

.../....

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE et APPROVISIONNEMENT POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS : le bureau d'études est EUCLID INGENIERIE, de BEAUMONT (63).

ACQUISITIONS DE TERRAINS COMMUNAUX : le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à ces 3 requêtes.

CONGRES DES MAIRES : Madame le Maire désirant participer au Congrès des Maires à Paris du 16 au 20 novembre 2009 sollicite la prise en charge par la commune des frais occasionnés par ce déplacement. Le conseil par 8 POUR et 6 Abstentions donne son accord.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AFFECTE AUX SERVICES TECHNIQUES : le conseil municipal par 10 abstentions et 4 Pour décide de ne pas donner suite à cette requête.

QUESTIONS DIVERSES

- 6 anniversaires de mariage célébrés le samedi 28 novembre 2009 à 11 heures.
- 12 décembre 2009, à 12 H, repas des aînés à la salle polyvalente.
- 9 janvier 2010, à la salle polyvalente, présentation des vœux et repas des associations.

La vie qui passe

Un nouvel artisan s'est installé à Vebret

 <p>TAXI BLANC Christophe</p> <p>TOUTES DISTANCES 7j/7</p> <p>04 71 40 27 97 06 63 39 53 72</p> <p>TRANSPORTS</p> <table border="1"><tr><td>- Privés - Professionnels</td><td>- Médical</td></tr><tr><td>- Assistance rapatriement</td><td>T A P</td></tr><tr><td>- Enfants : scolaire, centres spécialisés</td><td>Toutes prestations</td></tr></table> <p>COMMUNE DE STATIONNEMENT SAINT-ETIENNE DE CHOMEIL TAXI BLANC, COUCHAL 15240 VEBRET</p>	- Privés - Professionnels	- Médical	- Assistance rapatriement	T A P	- Enfants : scolaire, centres spécialisés	Toutes prestations	<p>Chers clients, (Décision ministérielle du 24 avril 1968) Sachez que vous avez le libre choix de votre taxi pour tous vos transports et qu'aucun établissement hospitalier, public ou privé ne peut vous en imposer un autre.</p> <p><u>Agrées et conventionné par les caisses et mutuelles</u></p> <p>Taxi BLANC Christophe vous accompagne lors de vos : Hospitalisations (entrées, sorties) - Transferts - Consultations Soins réguliers - Rééducations - Centres spécialisés - Cures - Rapatriements sanitaires - Urgence sanitaire assis - Autres... Prise en charge des formalités administratives</p> <p>TEL : 04 71 40 27 97 - 06 63 39 53 72</p>
- Privés - Professionnels	- Médical						
- Assistance rapatriement	T A P						
- Enfants : scolaire, centres spécialisés	Toutes prestations						

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES EN 2009

- 6 Permis de construire
- 10 certificats d'urbanisme
- 5 déclarations préalables de travaux

NOUVEAUX HABITANTS

- Mr et Mme CHENE Guy à Verchalles
- Mr DUPORT Jean-Marc à Cheyssac
- Mr NEYRAT Lionel et Melle NOVA Pauline au Bourg
- Mme DECKERS BORQUEZ Kaatie à Verchalles
- Mme AUCELIN Janine à Prunet
- Mr et Mme MARCOMBES Joël à la Gare
- Mr et Mme MALGAT-CHAMBON à la Gare
- Mr BLANC Christophe à Couchal

DEMOGRAPHIE

Naissances :

- le 21 juillet : Maryne PICARD au foyer de Jérôme PICARD et Sindy SIMONET
- le 11 août : Sacha AUBERT au foyer de Olivier AUBERT et Sandrine MARRONCLE
- le 21 septembre : Maxence SALESSE au foyer de Jérôme SALESSE et Céline MERCIER

Mariage :

- le 22 Août : JUILLARD Fabrice et GAILLARD Aurélie

Décès :

- le 6 août : ROUCHY Antoine
- le 24 août : GANNE Henri
- le 20 octobre : BOUCHY Juliette née Géraud
- le 27 octobre : POMARAT Jean-Baptiste
- le 1^{er} décembre : RAYNAL Pierre
- le 20 décembre : BOUDIAS Guy

Un ami nous a quittés.

Cet été, le 15 août 2009, Bernard Ducher est décédé à son domicile, au bourg d'Anglards de Salers, à l'âge de 54 ans.

Bernard Ducher a tenu, avec son épouse Georgette, la Poste de Vebret jusqu'à la fermeture de cette administration en 2004. Bernard n'était pas seulement le facteur cordial et serviable de notre commune, il fut aussi l'un des piliers de la vie municipale et associative du bourg.

Dès le 1^{er} numéro de juillet 1989, il a été le directeur de publication du bulletin municipal et il est resté disponible à tout moment pour la vie de la Commune. Qu'il en soit une ultime fois remercié.

Nous nous associons à la peine de son épouse et de toute sa famille et nous présentons nos sincères condoléances.

ASSOCIATION DES DIABLES BLEUS

JOURNEE SIDI-BRAHIM 2009

Commémoration du 164ème anniversaire des combats qui eurent lieu au Marabout de Sidi-Brahim.

Notre traditionnelle journée chasseur a eu lieu à Saignes le 11 octobre 2009, en présence :

- Du Capitaine du groupement de gendarmerie de Mauriac
- Du Commandant de Peloton de haute montagne de Murat
- Du Président Régional Robert Vidal
- Du Président Régional Languedoc Roussillon Mr Teissier
- Du Maire de Saignes Mr Goutille Hervé
- Du Premier adjoint au Maire de Lanobre
- Des membres des anciens d'Algérie de Saignes et Lanobre
- Des représentants des amicales de Riom, Clermont-Fd, la Bourboule, St Sauves, Murat, Mende.



La cérémonie religieuse a été célébrée par l'abbé Salesse « Ancien aumônier militaire », suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts, avec la participation de la fanfare de haute Lozère qui a exécuté différentes sonneries.

Vin d'honneur offert par la municipalité de Saignes.

Remise de diplômes à : Solange Lemmet et Madeleine Rathgeber, épouses de chasseurs pour les services rendus à l'amicale.

Un repas servi par Jean-Luc Durif réunissait les chasseurs et leurs amies à la salle des fêtes de Saignes. La fanfare de Haute Lozère a animé ce repas. Une tombola a clôturé la journée. Ainsi se termina cette journée bien remplie dans la joie des retrouvailles.

Le secrétaire adjoint, René Moins.

UNE DELEGATION DE L'AMICALE ETAIT PRESENTE AUX CEREMONIES DE SIDI-BRAHIM A LYON

Conduite par le Président Claude DALMAS, ce voyage a été l'occasion de visiter la capitale de la soie. Trois jours inoubliables où les Cantaliens de la Haute Auvergne ont été fascinés par ses monuments et ses lumières. Une ville en perpétuelle transformation qui a su conserver ses traditions.

La visite de cœur de Lyon avec le Président Jacques LABEYE omniprésent durant ces trois jours.

La découverte du musée de l'Armée de l'époque romaine à nos jours en passant par la révolte des Canuts, de la guerre 14/18 et de la Résistance. Le musée Gadagne avec l'histoire des marionnettes très appréciée

par les chasseurs cantaliens. Toutes ces visites se sont terminées dans un bouchon lyonnais, l'occasion de resserrer les liens d'amitié entre chasseurs.



Le dimanche, Sidi-Brahim à la basilique de Fourvière, ce moment fut l'apothéose de ces trois journées. Messe solennelle en présence de la Princesse Hélène de France et animation par la fanfare du 27^{ème} BCA. Cette cérémonie où le fanion de Sumène Artense porté par notre ami François Buche et le fanion de l'Amicale de la Bourboule porté par son président Bernard Avez, restera longtemps dans le cœur des auvergnats.

Peut-être un présage : les chasseurs anticipent le rapprochement Rhône Alpes/Auvergne ?

Sur le parvis de la basilique, lecture du combat de Sidi-Brahim où fanfare et carillon de la basilique faisaient vibrer les cœurs.

Un repas à Saint-Priest réunissait les chasseurs autour de leur fanfare qui alternait musique et spectacle. Les chasseurs de Sumène Artense ont apprécié ce séjour à Lyon, la disponibilité, la délicatesse et la gentillesse de l'Amicale Lyonnaise. Un grand merci à Jacques Labeye, à tous les accompagnateurs qui ont été les garants d'une grande solidarité chasseur.

Le secrétaire, Henry GINON.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Suite à l'assemblée générale du 23 octobre 2009, le bureau est composé comme suit :

- Président d'honneur : Mr GIRARD Henri
- Président : Mr BONHOMME René
- Vice-Président : Mr MALBEC Jean-Pierre
- Secrétaire : Mr TERRADE Jean
- Trésorier : Mr MALBEC André
- Porte drapeau : Mr MEYNIEL Gustave

Le 11 novembre 2009, les anciens combattants se sont regroupés pour honorer la mémoire par une messe à Vebret à laquelle s'était joint la commune d'Antignac. Une gerbe a été déposée au monument aux morts où flottait notre drapeau.

A midi, un repas a été pris à l'hôtel du Pont dans une ambiance de bonne camaraderie des anciens. Monsieur POMARAT Jean nous a quitté, à sa famille, l'association renouvelle ses condoléances. L'association souhaite honorer pour 2010 les dates les plus marquantes de notre nation où la belle jeunesse des anciens combattants a été handicapée pendant des années.

A tous, bonne année.

Le Président,

René BONHOMME.

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE VEBRET

Comme chaque année, les cinq manifestations ont connu un grand succès : soirée chou farci, concours de belote, quine des écoles, soirée cabaret, kermesse des écoles.

Les manifestations, les subventions municipales (Vebret, Antignac, La Monselie) ainsi que les cotisations des familles constituent la principale recette de l'Amicale.

Comme chaque année, ces recettes ont permis de financer les coopératives scolaires, le Noël des enfants, les sorties (pour la maternelle : visite de la miellerie à Champs et le camping de l'écureuil, pour la primaire : visite d'une chèvrerie et du Musée de la Toinette à Murat-le-Caire).

Le bureau a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 08 septembre 2009 :

- Présidente : Annick POIGNEAU
- Vice-Présidente : ROBERT Béatrice
- Trésorière : GARDES Chrystelle
- Vice-Trésorière : BAZAN Raphaëlle
- Secrétaire : GIBERT Christelle
- Vice-Secrétaire : GUILLAUME Jean-Michel

Membres : AFONSO Sylvie, DABROWSKI Patricia, DORINET Patrick, MOMMALIER Patricia, SALESSE Lucie, CHEMINADE Clémentine, POIGNEAU Patrick, VITTORI Patrick, BAZAN Jean-Sébastien, BALAINE Nelly, ROBERT Jérôme

Les manifestations à venir sont :

- Soirée Théâtre dans le mois de Janvier
- Quine : dimanche 14 mars 2010
- Repas : samedi 1^{er} mai 2010
- Kermesse : 25 juin 2010

Deux manifestations ont déjà été réalisées :

- le 3 octobre : repas soirée aligot spécial années 80, organisé en collaboration avec le comité des fêtes
- le 21 novembre : concours de belote qui a remporté un vif succès

En espérant vous voir nombreux à nos prochaines manifestations.

La Présidente,

Annick POIGNEAU



Le mur devant l'église en cours de réfection cet été.

ASSOCIATION SPORTIVE DE VEBRET

Cette saison 2009/2010 a vu débiter les deux équipes de l'AS Vebret en Élite et en deuxième division.

Nous comptons 64 licenciés : 44 séniors, 1 U18/U19, 10 dirigeants, 1 arbitre et 8 jeunes de l'école de football Sumène-Artense.

En accédant au niveau Élite, le club a, cette saison, intégré l'école de foot Sumène Artense.



Les résultats sont pour le moment un peu décevants mais la saison s'annonçait difficile. L'équipe première qui évolue pour la première fois de son histoire en Élite occupe pour le moment les derniers rangs et connaît un rude apprentissage du niveau : il reste une moitié de saison pour tenter de se maintenir ce qui ne sera pas simple mais avec le soutien de tout le monde, cela reste possible.

Pour l'équipe réserve, la saison avait bien débuté puis l'ASV a quelque peu baissé de niveau et les résultats s'en sont ressentis. Dans cette poule où tout est serré, les Oranges et Noirs peuvent encore espérer jouer les premiers rôles.

Il faut toutefois noter la bonne ambiance dans le club qui permet d'espérer de meilleurs lendemains.



COMITE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

Suite à la réunion du 24 octobre nous avons mis en place le nouveau bureau.

- Président : Serre Alain
- Vice Président : Désir Gérard
- Trésorière : Ponty Éliane
- Secrétaire : Ibry Elodie

Membres :

Bazan Jean Sébastien, Chavanon Pierre, Gardes Jean Michel, Ibry Vincent, Juillard Cédric, Marciniak Alexandre, Neyrat Lionel, Poigneau Annick, Poigneau Mylène, Poigneau Patrick, Ponty Thibault, Robert Béatrice, Serre Julien.

Les dates des futures manifestations :

Dimanche 14 février à 15 h : **Thé Dansant** avec Godo Musette

Samedi 27 février à 20 h 30 : **Concours de belote**

Samedi 27 mars à 20 h : **Repas dansant** avec Laure Forestier

Samedi 19 juin : **Fête du pain** (vide grenier, concours de pétanque, repas dansant avec Thomas Arnaud et Christine Zanetti).

27-28-29 août : **Fête de la St Louis** :

vendredi 27 : 21 h soirée dansante

samedi 28 : 14 h concours de pétanque
20 h repas dansant avec le groupe passagers (années 80 à 2000)

dimanche 29 : 10 h messe de la St Louis, 11 h Jeux pour enfants, 12 h Apéritif concert
15 h 30 spectacle avec les fantaisistes (2 h de chansons, imitations, humour et rire)
18 h Les petits Gounaud
21 h Retraite aux flambeaux
21 h 30 Feu d'artifice
22 h Bal de clôture avec Mister Jingle (disco musette)

En prévision : une **fête d'automne** en octobre.

Le Comité d'Animation vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

CLUB DU 3° AGE « LES BRUYERES DE VEBRET »

FESTIVITES POUR L'ANNEE 2010

- Mercredi 6 Janvier : Galettes des Rois
- Mercredi 24 février : Repas de mamies
- Dimanche 7 mars : Bal avec GODO MUSETTE
- Mercredi 5 mai : Journée à VULCANIA
- Dimanche 13 juin : Bal avec Henri GUILLAUME
- Du 27 juin au 1^{er} juillet : Voyage dans le Jura et la Suisse
- Vendredi 10 septembre : Concours de belote
- Mercredi 22 septembre : Repas
- Dimanche 10 octobre : Bal avec Stéphane DAMPRUN
- Dimanche 5 décembre : Bal avec GODO MUSETTE
- Mercredi 15 décembre : Assemblée Générale

NOTRE PASSE

Nous comptons reprendre la tradition initiée par M. Tournadre dans les premiers bulletins : l'histoire ancienne concernant les villages de notre commune.

Ce premier document daté de 1820, remis (et retranscrit) par M. THALAMY concerne un différent entre les habitants de Montpigot et ceux de Labeyssere pour un droit de passage !

!

De l'utilité d'une justice de proximité ????

Une affaire de village sauvée par le juge de paix

Handwritten text on the left page, including a circular seal or stamp at the top left. The text is dense and appears to be a continuation of a letter or report.

Handwritten text on the right page, continuing the narrative or report from the left page. The handwriting is consistent with the left page.

Condamnation des habitants de La Besseyre pour voie de fait sur les habitants de Montpigot et pour traverse abusive de champs ensemencés en allant à la messe au bourg (25 juin 1820).

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navare à tous présents et à venir séant, le juge de paix du canton de Saignes département du Cantal a rendu sur les lieux contentieux le jugement suivant le quatorze juillet mil huit cent vingt, ou la cause

1° de Joseph Chadeaux, de Catherine Bonhomme veuve de Jean Lachaize, d'Antoine Doutres et d'Etienne Tiollet tous cultivateurs habitants du lieu de Montpigot commune de Vebret, sauf lad.

Catherine Bonhomme qui est fermière habitante au lieu de Couzans même commune ;

Secondo de Pierre Dubois père originaire dud. lieu de Montpigot restant actuellement comme fermier au bourg de Vebret ; tous demandeurs comparants en personne d'une part.

Contre François Thalamy, Jacques et Jean Esperouze père et fils, Anne Prat épouse et mère de ces deux derniers et Guillaume Maury, tous cultivateurs habitants du lieu de La Besseyre même commune de Vebret, défendeurs, aussi comparants en personne, d'autre part. Dans le fait, par l'exploit du 27 juin du même, signé de Géréme huissier les demandeurs assignant les deffendeurs à comparaître pardevant nous à notre audience du ler de ce mois pour entendre dire par lesdits demandeurs que le dimanche vingt cinq juin lesd. Deffendeurs se rendant au bourg de Vebret pour y assister à l'office divin, n'ayant de voie de fait et contre l'opposition expresse des demandeurs, frayent un passage a travers les propriétés de ces derniers actuellement ensemencées en bled noir, lesquelles propriétés se trouvent situées entre les villages de La Besseyre et de Montpigot, et que par cette voie de fait ils n'aient prêté un préjudice considérable aux fruits produits par racines sur lesd. propriétés ;

qu'en outre lesdits deffendeurs se sont frayé ce passage par la violence dont ils ont usé envers les demandeurs qu'ils ont suivis et maltraités à coups de pierre.

Se voir en conséquence lesdits deffendeurs savoir ledit Jacques Esperouze tenu d'autoriser son épouse et à défaut de ce la voir autoriser en justice au fonds et principal ; se voir tous lesdits deffendeurs solidairement fonder à payer aux demandeurs susd. la division telle que de droit entre eux la somme de [pliure] à la justice de paix par leurs de dommages et intérêts résultant du préjudice causé aux fruits produits par racines sur leurd. propriétés ou des anciens traitements qu'ils ont essayé ; pour se voir enfin lesdits deffendeurs solidairement condamner aux frais et dépens --, la cause ayant été portée à l'audience dud. jour ler juillet commun mois, et lesdits demandeurs ayant conclu à l'adjudication des fins et conclusions par eux mises dans l'exploit rapporté contre les deffendeurs.

Ces derniers soutiennent être en possession du chemin par eux pratiqué sur lesdites propriétés des demandeurs notamment depuis deux ans prétendant le contraire se jugent de la cause, fut renvoyé en attendant la preuve des faits articulés en matière de possession ; depuis toutes les parties n'ayant pas jugé nécessaire de faire une enquête voulant mettre fin à leurs contestations et

des formes couteuses se sont rendues par devers nous ce jourd'hui et nous ont déclaré notamment lesdits Joseph Chadeaux doyens des demandeurs et François Thalamy celui des deffendeurs qu'ils entendoient nous rendre pour le jugement de la contestation d'entre elles rennoncent à cet effet à toute voie d'opposition et d'appel en jugement à rendre ; nous ont en conséquence prié de vouloir bien nous rendre sur les lieux pour y recueillir tous les renseignements nécessaires pour établir et fonder nôtre jugement. A quoi nous, juge de paix obtempérant nous éclaircir d'une manière particulière sur les faits de la contestation à juger, nous sommes rendus sur les lieux contentieux, où, étant arrivés, y avons trouvé toutes les parties, et sur la nouvelle invitation que nous a faite par ycelles et d'après leur indication nous avons et examiné lesdits lieux ; et il résulte de l'examen fait d'yceux que réellement l'ancien chemin allant du village de Labessayre à celui de Montpigot et ensuite à Vebret avoit éprouvé une dégradation sensible par l'empiètement que Joseph Chadeaux avoit commis sur led. chemin en transportant le mur de clôture de son pré dit des Granges dans la rue qui le sépare d'avec celui d'Etienne Tiollet appelé du Ruisseau, et en

des deffendeurs qu'ils seront tenus de rembourser aux demandeurs sauf la division telle que de droit entr'eux pour leur tenir lieu de dommages par eux soufferts pour raison des fruits foulés sur leurs héritages par le passage indûment pratiqué sur yceux, lequel frais de demande seulement nous avons liquidés à la somme de dix francs cinquante centimes, ceux de la moitié du cout soit dud. jugement soit de la signification d'yceux ne pouvant l'être quant à présent. Ainsi jugé sur les lieux contentieux et prononcé par nous juge de paix susd. en présence des parties les jour, mois et an que dessus ; à la minute sont les signatures, plus bas, il y a enregistré à Saignes le 14 juillet 1820, folio 70 n°63, reçu 3 francs pour l'enregistrement et trente centimes pour droit de subvention, signé Peyrol. Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution suivant sa forme et teneur ; à nos procureurs généraux et à nos procureurs royaux près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandans et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en feront légalement acquis. En foy de ce le présent jugement e été signé par monsieur Melhange juge de paix et par le greffier, à l'expédition signé Loche greffier. (33) L'an mil huit cent vingt et le vingt six juillet, à la requête

1° de Joseph Chadefaux, de Catherine Bonhomme veuve de Jean Lachaize, d'Antoine Doutres et d'Etienne Tiollet tous cultivateurs habitants du lieu de Monpigot commune de Vebret où ils font élection de domicile en leurs maisons, sauf ladite Catherine Bonhomme qui est fermière habitante au lieu de Couzans même commune de Vebret où elle fait aussi élection de domicile en la maison qu'elle y habite ;

2° de Pierre Dubois père originaire dud. lieu de Monpigot vivant actuellement en qualité de fermier au bourg de Vebret où il élit pareillement domicile en sa maison qu'il y habite ; je, Antoine Gérémie, huissier patenté de 3ème classe n°2nd, à la justice de paix du canton de Saignes résidant au bourg de Vebret, soussigné me suis transporté au lieu de Labesseyte ditte commune de Vebret et aux domiciles respectifs de François Thalamy, de Jacques et Jean Espérouse père et fils et d'Anne Prat épouse et mère de ces deux derniers, et enfin de Guillaume Maury tous cultivateurs habitants dud. lieu de Labesseyre,

pris en commun pour le même ; à tous lesquels parlant à leurs personnes, j'ai signifié le jugement contre eux rendu au profit des requérants par le juge de paix du canton de Saignes, le quatorze du commun dûment enregistré et expédié en forme exécutoire par Loches greffier, à ce qu'ils aient à satisfaire aux condamnations portées par led. jugement contr'eux sous les peines de droit ; et pour qu'ils n'en ignorent je l'envoi à chacun domicile, et parlant comme dessus laissé copie tant dudit jugement que du présent acte dont le coût est de seize francs trente cinq centimes.



La municipalité tient à remercier Florinand (Ydes) qui a offert des chrysanthèmes, pour la deuxième année, permettant ainsi le fleurissement des monuments de la Commune (Monument au Morts, croix,...). Merci aussi pour le prêt des plantes utilisées pour la décoration de la salle polyvalente lors du repas des anciens.

DERNIERE MINUTE :

Mon déplacement au Congrès des Maires de France a été suivi d'un effet aussi heureux qu'inattendu. Le Ministre Brice Hortefeux nous a alloué une aide de 60.000,00 € pour le projet école maternelle, participation financière confirmée par courrier le 14 décembre 2009.

En collaboration avec la déléguée pour l'étude des projets communaux Yvonne Bhaud, nous avons obtenu les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2008/2009 :

- École maternelle	242.800,00 €
- École numérique	9.000,00 €
- Fenêtre école primaire	24.946,00 €
- Restauration cloches Église	2.800,00 €
- Voiries	12.250,00 €

Soit un total de 291.796.00 € (1.914.056,30 F)

Ne nous jugez pas sur les « on dit », mais sur notre travail, pour un début de mandat, nous sommes fières d'un résultat jamais égalé à ce jour sur notre Commune. Nous sommes conscientes que nous ne bénéficierons pas tous les ans d'aides aussi importantes mais pour avoir des financements il faut monter inlassablement des dossiers, souvent dans l'urgence, ce qui nous oblige à agir rapidement. Cette activité intense bouscule certainement les habitudes de certains mais elle est nécessaire.

Je conclus en vous confiant que la tâche de Maire est très prenante, mais oh combien intéressante, je continuerai avec courage (car il en faut... !) à défendre **l'intérêt général plutôt que l'intérêt particulier**, je ne pense pas qu'il soit possible, ni responsable de satisfaire toutes les doléances. Dans la solution de facilité, il y a plus de problèmes à créer que de problèmes réglés.

Pour terminer, je remercie les membres du Conseil Municipal sans le soutien desquels aucune décision ne pourrait être prise.

Chantal Bernard

JEUX

Solutions des jeux

Solution des Grilles Sudoku du bulletin précédent.

8	6	3	4	7	2	5	1	9
7	2	4	9	5	1	3	8	6
1	9	5	8	3	6	7	4	2
5	4	2	6	9	3	8	7	1
6	1	8	5	2	7	9	3	4
3	7	9	1	4	8	2	6	5
2	8	6	7	1	5	4	9	3
9	5	1	3	8	4	6	2	7
4	3	7	2	6	9	1	5	8

Grille 2801

6	1	5	8	7	3	4	9	2
8	4	7	6	2	9	3	5	1
9	3	2	1	4	5	8	7	6
5	6	3	4	8	7	2	1	9
7	2	9	3	5	1	6	8	4
1	8	4	2	9	6	7	3	5
2	7	6	9	1	8	5	4	3
3	5	1	7	6	4	9	2	8
4	9	8	5	3	2	1	6	7

Grille 2802

SUDOKU : Grilles proposées par Claude Bonnot de Champassis.

Règles du sudoku

Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

1				5					
5	2		4					1	
		3		2		7			
	8	4		6				2	
7				8					
	9		7					4	1
2	6		9					5	
				1					
8	5				6				4

Grille 2901

	3			7				6	
2			9				4		
		5			8				9
	9		1	2				3	
7			4					2	
	2				9	7			8
	7		6		2			1	
4		3		9		6			
	6		8						7

Grille 2902

Solutions dans le prochain bulletin

Solution des mots croisés du bulletin précédent:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	H	A	M	P	A	S	S	I	S
II	R	I	V	I	E	R	E		L	I
III	E	V	E	N	T	A	I	L		D
IV	A	E	R	E			L	I	D	O
V	T	R	E	U	I	L	L	E		N
VI	I	N		R	N		E	U	D	I
VII	F	A	U	S	S	E		D	I	E
VIII		G	S		T		C	I	V	
IX	N	E	C	T	A	R		T	I	C
X		S	O	U	R	D	E		N	U

Horizontal : (Grille 28)

- I – Selon l’origine, les troupeaux venaient paître dans ce village.
- II – Celle qui vient du Bois de Cournil (plateau de Trizac) est la plus connue de la commune – Chinois.
- III – Accessoire pour Précieuse.
- IV – Assaini - À Paris ou à Venise.
- V – Au XVIIIe siècle, le « chêne du Roi » de Verchalles a dû l’être avec difficulté.
- VI – Avant «.. *fine* » - Nom de la D89, il y a peu de temps – Jour de Jupiter sans son initiale.
- VII – Déforme – Connue pour sa clairette
- VIII – Ancienne voiture ou classe en maternelle – Pour un Romain, Peugeot de 1972.
- IX – Breuvage divin – Une des deux émissions de la comtoise.
- X – Étouffée - Lettre grecque

Vertical :

- 1 – Très recherché dans la mode
- 2 – Séjours de plusieurs mois pour le bétail.
- 3 – Vraiment reconnu – Ceux de canards sont appréciés farcis (mélangé).
- 4 – Il y en a beaucoup moins maintenant à Champagnac – Secret

- 5 – Peu apprécié en société – En exemple (A l’)
- 6 – Beau parleur – Extrémités de rond
- 7 – Récipient désuet
- 8 – Roume ou Pyrouse par exemple.
- 9 – Personnel – Exquis
- 10 – Amie d’Aglaé à partir de mai 68. – Certificat à la Mairie ou symbole sur la paillasse.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II						■				
III				■					■	
IV					■					
V						■			■	
VI							■	■		
VII			■							■
VIII				■						
IX							■			
X		■							■	

Horizontal :

- I – Village le plus méridional de Vebret.
 II – Selon Michel Serres, c'est le prolongement de la main de l'homme. – Posa un œil.
 III – Amérindien – Y en aura-t-il au moins une dans le "Champs Murat" près de Couchal ?
 IV – Sera content. – Quelqu'un.
 V – Maintiennent les boucles d'oreille. – Surprise ou admiration ?
 VI – Tels des châteaux des Highlands. – Plus tout à fait une île.
 VII – La matière, le lieu, la manière. – grise, étourdit.
 VIII – La « crise » ne va-t-elle pas les enlever ? – Manier la cape et l'épée.
 IX – Entre deux roues. – Premier travail du préposé.
 X – Déesse de la fécondité chez les Anglo-saxons.

Vertical :

- 1 – Où habitait le gallo-romain « Porcarius »
 2 – Fierté de la bonne quand ses cuivres l'étaient.
 3 – De la même mère – Endormeuse à moitié.
 4 – Jamais seul. – Mot indispensable pour de nombreuses fonctions. – Envoyée paître.
 5 – choisi. – Chemins poétiques.
 6 – Un peu d'eau. – Dans un bar à bières.
 7 – colore la peau ou les cheveux. – Fin d'infinif.
 8 – Sorte de fenouil. – Chef.
 9 – Nom de clé. – Se faire entendre dans les bois.
 10 – Le footballeur n'aime pas que sa balle le soit. – Thymus.

Solution dans le prochain bulletin